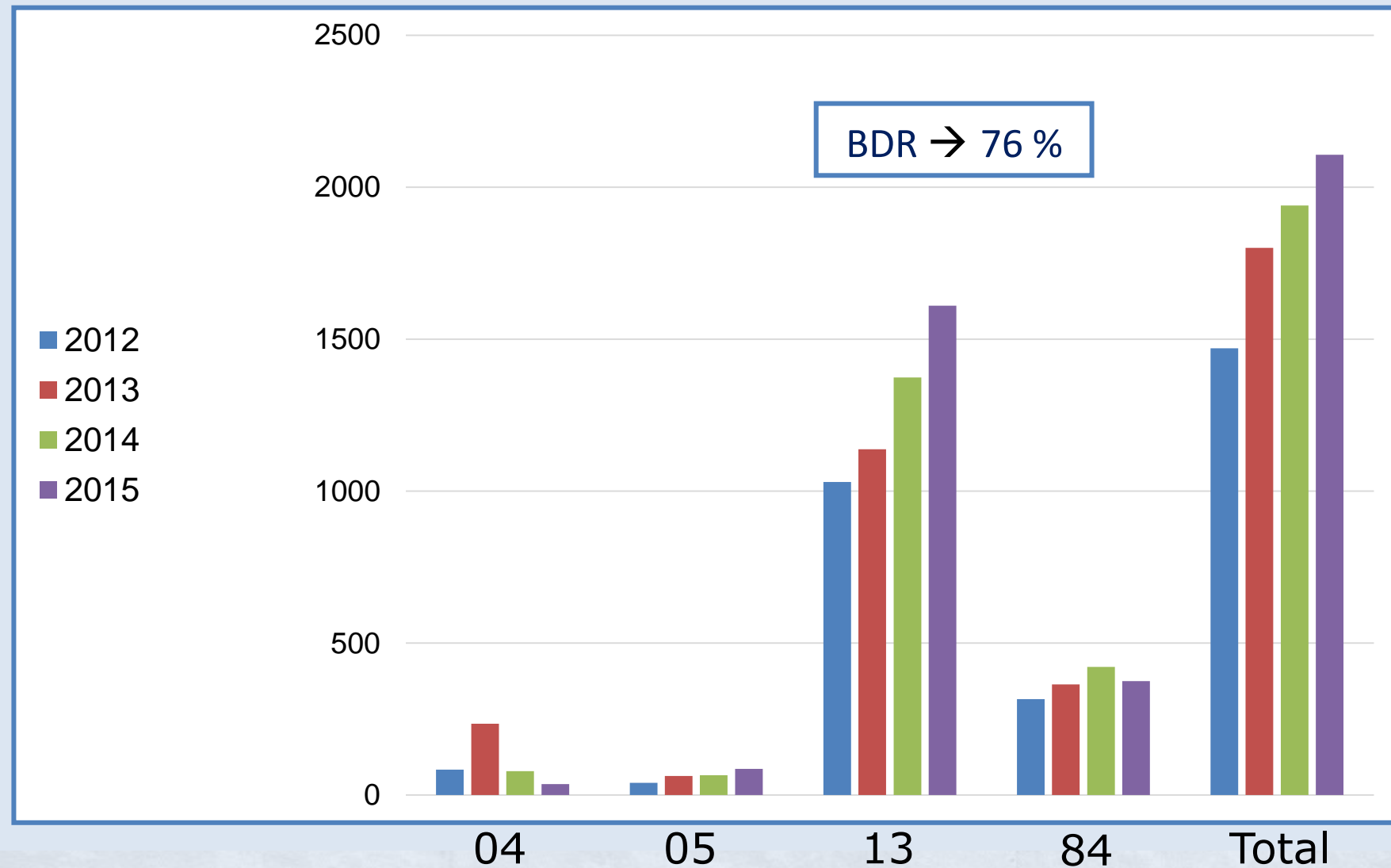
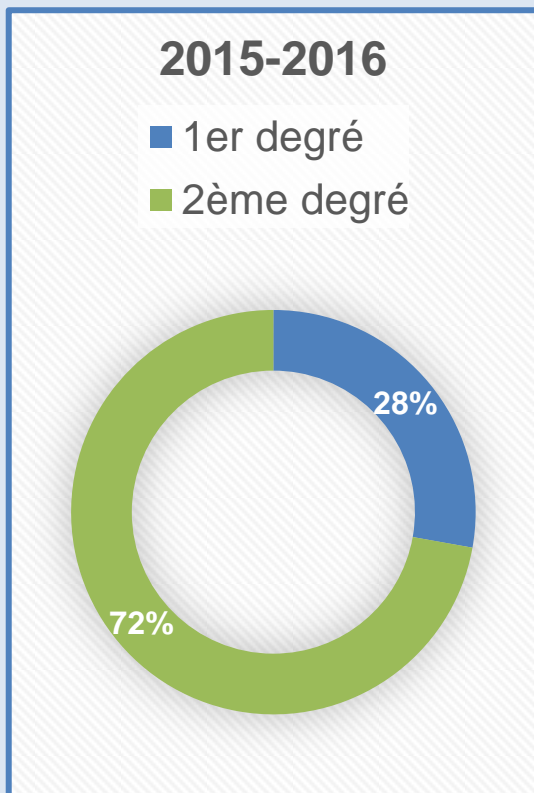


L'aide matérielle : le numérique inclusif

2015-2016



Évolution du volume de matériel adapté



Améliorer l'usage du MPA *

- ✓ Offrir le meilleur service aux usagers et être en capacité de répondre aux évolutions des besoins de compensation
- ✓ Réunir le groupe académique MPA
- ✓ Définir des processus académiques
- ✓ Renforcer l'utilisation du numérique au service des apprentissages
- ✓ Proposer aux usagers un interlocuteur départemental
- ✓ Proposer des ressources



*Matériel Pédagogique Adapté

Programme de travail du groupe

2015-2016

- Questionner la mise en œuvre du matériel adapté
- Rédiger une convention de mise à disposition académique
- Formaliser l'évaluation de la compensation apportée par le matériel dans le cadre scolaire
- Proposer des documents d'aide à l'utilisation et au choix du matériel

Un protocole pour la mise à disposition matériel individuel numérique

- **Définition des différentes étapes**

- Évaluation des besoins
- Réception des notifications
- Détermination des achats
- Paramétrage personnalisé
- Mise à disposition du matériel
- Accompagnement de l'élève
- Évaluation de l'utilisation
- Missions du coordonnateur


- **Mise à disposition des documents académiques**

Les conventions de mise à disposition

- Harmonisation académique : un seul modèle de convention pour les quatre départements
- Formulation plus claire du cadre juridique de la mise à disposition et des obligations du bénéficiaire
- La fin de la mise à disposition est clairement liée à l'échéance prévue dans la notification de la CDAPH

Évaluation de l'adéquation entre les besoins et le matériel mis à disposition

- Document support pour la rédaction du GEVASCO
- Renseigné par les enseignants de l'élève avant l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS)
- Objectif : évaluer l'utilisation faite du matériel en contexte scolaire et de proposer d'éventuels ajustements



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Fiche de suivi
Utilisation de matériel pédagogique adapté (MPA) numérique
mis à disposition d'un élève en situation de handicap**

Année scolaire : 20..... - 20.....

L'élève : scolarisé dans la classe :

est doté à la date du :

du matériel informatique suivant :

.....

.....

.....

Ce questionnaire, complété par l'enseignant ou le professeur principal de l'élève bénéficiant de matériel pédagogique adapté numérique sera transmis à TIEN-ASH de secteur au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire. Il servira de support lors de l'évaluation en équipe de suivi de scolarisation (ESS) avec l'enseignant-référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ER-SH).

1. Fréquence d'utilisation et contexte

	Jamais	Moins d'une fois par semaine	Plusieurs fois par semaine	Plusieurs fois par jour
Temps scolaire				
Travail à la maison				
Service de son				

2. Degré d'autonomie

	Jamais	Rarement	Souvent	Toujours
En autonomie				
Avec guidage de l'enseignant				
Avec un AVS ou un pair				

3. Mises en œuvre des adaptations du PPS

	Sans objet	Jamais	Rarement	Régulièrement	Toujours
Production d'écrits ; prise de notes					
Accès à l'information ; aide à la lecture					
Aide à la communication					
Autres :					

4. Quelles difficultés rencontrez-vous lors de l'utilisation du matériel par l'élève ?

5. Capacité à intégrer l'utilisation du MPA dans votre enseignement

	OUI	NON
Accompagnement initial		
Formation acquise		
Besoin de formation		

Remarques complémentaires destinées à améliorer le fonctionnement

Documents d'aide au choix du matériel adapté

- Deux documents sont en cours de rédaction :
 - Un **lexique** des logiciels et matériels couramment utilisés
 - Un **guide** recensant les solutions de compensation par type de difficulté
- Le **lexique** permet de connaître les principales compensations offertes par les logiciels couramment utilisés.
- Le **guide** permet de recenser les solutions proposées en fonction des difficultés rencontrées par l'élève

Dans les Alpes de Haute-Provence

- Mise en place d'un groupe de travail avec la MDPH
- Prise en compte des spécificités du cadre scolaire avec demande d'évaluation des besoins de l'élève réalisée par le CMPA
- Mise en place des documents académiques (convention, évaluation) dès la rentrée 2016
- Inscription d'actions de formation spécifiques dans le plan de formation 2016-2017